



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E63953

VALABLE JUSQU'AU 30/11/2026

ÉDITÉ LE

10/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/1983

Forme juridique : SCOP

Capital : 3 811

Raison sociale : SOC COOP ARTISANALE DE BATIMENT

20 CHEMIN ROMAIN
22400 SAINT-ALBANRegistre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST BRIEUC B326406329

Siret : 326 406 329 00028

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0001751 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 293712

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 293712

Situation fiscale et sociale : A jour au 07/10/2025

Téléphone : 02 96 32 92 30

Portable :

Site Internet : www.socab-construction.com

E-mail : anthony.margatte@socab-construction.com

Responsabilité légale :

MARGATTÉ ANTHONY MANDATAIRE

Fax : 02 96 32 91 47

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	24/11/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	24/11/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	01/12/2022
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante) Mention RGE	24/11/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/11/2022
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.